



# BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

MARS 2007

ISSN 1245-1568

Fédération Syndicale Unitaire

## Serrons-nous les coudes

Le mépris affiché par le ministre à l'égard des personnels des Écoles se répercute fidèlement dans notre département.

Après avoir tenté d'empêcher des enseignant-e-s de se rendre aux réunions syndicales, après avoir tenté d'intimider les directrices et directeurs d'écoles qui appliquent une consigne syndicale, les « actes manqués » de notre administration départementale se multiplient : CAPD déplacée sans prévenir les élu-e-s du personnel, documents transmis dans des délais qui compromettent le travail préparatoire des élu-e-s, décisions prises sans en informer la CAPD ou encore sans tenir compte des groupes

de travail réunis à l'IA, etc. Cela ne peut plus durer !

Le SNUipp a empêché la tenue d'une CAPD en janvier dernier. Lors de la dernière commission, une déclaration unitaire a été présentée (lire en page 7). Alors que débutent les opérations du Mouvement, vous pouvez compter sur vos élu-e-s SNUipp pour défendre la transparence et l'équité de traitement entre tous les collègues. **Nous entendons jouer pleinement notre rôle, n'en déplaise à certains.**

Serrons-nous les coudes.  
Résistons et agissons tous ensemble.  
Syndiquez-vous au SNUipp !

*Vos élu-e- du personnel  
du SNUipp-FSU*

### Vos élu(e)s SNUipp - FSU à la CAPD du VAR

#### Titulaires

<b>TRIGO Emmanuel</b> Adjoint élémentaire L. Carnot TOULON 2	<b>BOURRELY Sylvie</b> Adjointe maternelle Grand Chêne ROCBARON	<b>MAUREL Paul</b> Directeur Segpa Bosco LA VALETTE	<b>TOUVIER Raphaële</b> Adjointe maternelle Jean Zay LA SEYNE	<b>SUZANNA Bruno</b> TRS TOULON 1	<b>CONTI Edith</b> Adaptation Jaurès 1 BRIGNOLES
---	--	--	--	---	---

#### 1er Suppléant(e)s

<b>AMET Dominique</b> Directeur élém. P. Arène DRAGUIGNAN	<b>LAVIE Marie-Pierre</b> Adaptation V. Hugo LA SEYNE	<b>GIRAUD David</b> CLIS. Ferry 1 DRAGUIGNAN	<b>MARTINEZ Monique</b> TMB TOULON 3	<b>TURCO Cédric</b> Adjoint élémentaire Malraux LA SEYNE	<b>PORTMANN Jean-Pierre</b> Directeur élém. Picotières SANARY
--	--	---	--	---	--

#### 2nd Suppléant(e)s

<b>CARENA Nathalie</b> Adjointe maternelle St Roch TOULON 1	<b>LOMBARD Chantal</b> Directrice Maternelle Garcin RIANS	<b>GUIMARD Julien</b> TRS TOULON 3	<b>MERVEILLE Catherine</b> Adjointe maternelle Murire TOULON 2	<b>GUIGNARD Sarah</b> Adjointe élém. St Exupéry POURRIERES	<b>PLANET Marc</b> T.M. élémentaire L'Aspe ST RAPHAEL
--	--	--	---	---	--

## Sommaire

- Page 1 Edito.
- Page 2 Action, EPEP.
- Page 3 CDEN, IRL.
- Page 4 MDPH, RISTT, postes G.
- Page 5 Direction.
- Page 6 LAPE, solidarité, Fréjus.
- Page 7 CAPD, CAPA-SH.
- Page 8 LCPE, IUFM.
- Page 8 Toulon, base élève.
- Page 10 Se syndiquer.
- Page 12 Inventaire laïque.

Directeur de la publication  
André TOUVIER

Mensuel : n° 175

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)

Site : <http://83.snuipp.fr>

# Mobilisation

## Après le 8 février ne pas en rester là.

Les fédérations de l'éducation, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education considèrent que la journée de grève et de manifestations du 8 février a constitué un succès marquant la détermination de personnels à obtenir satisfaction sur leurs revendications : la défense du service public d'éducation, le refus des suppressions de postes, les salaires et l'emploi, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre (notamment projet de décret sur les obligations de service et projet de décret sur les EPEP... ).

Or le ministre refuse obstinément d'entendre ; pire, il se livre à une véritable provocation en annonçant par exemple la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements. L'action ne peut que se poursuivre.

Les fédérations appellent à amplifier les actions locales. Elles invitent leurs organisations dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires, comme c'est déjà les cas dans les académies de Lille, Aix-Marseille, Rouen. Elles se retrouveront début mars pour envisager une nouvelle initiative nationale pour l'ensemble de l'éducation si le ministre persiste dans son refus d'entendre les revendications.

Dans le Var, un rassemblement unitaire s'est tenu le 14 février devant la Préfecture à Toulon, quatre jours après la réunion d'information organisée par le SNUipp à la fac de La Garde. Le SNUipp a proposé au Se et au Sgen de se rencontrer afin de faire le point sur la situation et étudier les suites unitaires qu'il convient de donner à cette mobilisation.

## Déclaration unitaire au CDEN sur les EPEP

La quasi-totalité des organisations représentant les parents d'élèves et les enseignants ont voté majoritairement contre le projet de décret de création des Établissements Publics d'Enseignement Primaires (EPEP) au Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale du 29 janvier. En effet, ce projet implique un bouleversement de l'organisation de l'École et de ses rapports avec les collectivités territoriales et l'Éducation nationale.

Si nos organisations sont favorables à une large réflexion sur l'organisation, le fonctionnement des écoles et la direction d'école, elles estiment que toute modification profonde ne peut intervenir qu'après avoir pris le temps d'un large débat et en tenant compte des avis des élus, des parents, des enseignants et plus généralement de l'ensemble des citoyens : l'École est le bien de tous.

Le projet actuel ne clarifie pas le fonctionnement administratif et financier de l'école primaire, il ne s'appuie sur aucune proposition d'évolution qui favorise la réussite de tous les élèves. Il remet en cause l'indépendance pédagogique dont doivent disposer les équipes. Il ne prend aucunement en compte la réalité du développement des projets éducatifs territoriaux et leurs conséquences. Il soulève de multiples questions : que deviendront les conseil d'école, le conseil des maîtres ? L'empilement, le manque de lisibilité et la complexité des structures nouvelles risquent d'aboutir à un accroissement de la charge de travail des enseignants tandis que la composition du conseil d'administration réduit la représentation des parents d'élèves et des enseignants au minimum.

Les organisations signataires considèrent que plusieurs dispositions contenues dans ce projet sont une source de conflits. Elles tiennent à rappeler la nécessité d'un véritable dialogue social sur ce dossier. Le ministère fait le choix d'agir dans la précipitation en maintenant l'examen de ce point à l'ordre du jour de ce CSE.

Pour toutes ces raisons, les organisations du Var renouvellent solennellement leur demande de voir organiser une véritable concertation impliquant tous les acteurs concernés et vous demandent Monsieur le Préfet, de faire remonter leur demande au Ministère. Si ce projet de décret se concrétise, elles s'opposeront à sa mise en place dans le département.

FSU, SNUipp-FSU, Se-UNSA, UNSA-Education, Ligue de l'Enseignement, FCPE.

**Débattre,  
Construire,**

**agir,**

**se syndiquer**



**SNUipp  
FSU**

**Notre force, c'est  
d'être ensemble**

## **Indemnité de logement**

La circulaire ministérielle en date du 13 novembre 2006 a fixé le montant de la dotation spéciale instituteurs (DSI) à **2671 €** pour l'année 2006, dotation allouée aux communes pour chaque instituteur logé par la collectivité locale. Ce montant unitaire représente une hausse de + 3% par rapport à 2005. Dans les départements où, comme dans le Var, le montant de l'IRL est supérieur à celui de la DSI, le Ministère demande à ce que le taux de variation du montant unitaire de l'IRL 2006, ne dépasse en aucun cas + 3% par rapport au montant unitaire de l'IRL 2005 soit 2999,36 €. Le CDEN du Var a acté une augmentation de l'IRL de + 4 % proposée par le groupe de travail (FSU, UNSA, Associations des Maires du Var, services préfectoraux) du 9.02.2007, ce qui fixe le montant de l'IRL dans le Var à 3028,48€.

## **Condoléances**

Jean-Claude Abescat, enseignant varois travaillant en Arabie Saoudite, fait partie des victimes de l'attaque du 26 février dernier au cours de laquelle quatre ressortissants français ont été assassinés dans le désert. Le SNUipp adresse ses sincères condoléances à la famille.

# **Carte scolaire 2007**

**Le CDEN du 14 février a confirmé les inquiétudes du SNUipp. La mobilisation se poursuit.**

Après le succès de la grève du 8 février, le rassemblement organisé devant la Préfecture le jour du CDEN a témoigné du mécontentement et de la colère des personnels et des parents d'élèves. Notre académie a accumulé du retard par rapport à toutes les autres académies comparables, et c'est bel et bien un rattrapage qui doit être à l'ordre du jour. Le Var, avec aucune création de poste, s'apprête à passer une rentrée difficile. Les 25 fermetures de classes en maternelle vont entraîner un recul de la scolarisation des enfants de 2 et 3 ans, déjà à la traîne. En élémentaire, le taux d'encadrement ne cesse d'augmenter d'année en année (chiffres de l'IA). Après avoir bloqué les départs en formation des CAPA-SH option G, l'IA du Var ferme désormais 8 postes de rééducateurs, désorganisant les réseaux d'aide spécialisée concernés. L'absence de création de postes de remplaçants ne laisse pas envisager l'année prochaine avec sérénité. A cette période de l'année, on compte dans le département plus de

100 classes sans enseignant chaque jour. La grogne monte et s'organise : rassemblement des parents de l'école Jaurès au Luc (2 collègues non remplacées depuis 3 semaines). A l'école Semard dans la ZEP de La Seyne, une enseignante n'est pas remplacée depuis janvier et l'administration demande aux enseignants de renvoyer les élèves de 2 ans pour que l'enseignante de la classe remplace sa collègue. A la maternelle Guynemer à Hyères (une enseignante non remplacée depuis janvier) les parents d'élèves ont signé une pétition. Les situations de non remplacement se multiplient à travers tout le Var. L'administration de l'Éducation Nationale, si prompt à invoquer la continuité du service public pour empêcher les personnels d'assister aux réunions syndicales, serait inspirée de revoir sa copie. D'ores et déjà, l'intersyndicale de l'éducation entend poursuivre son action dès le mois de mars

## **Modifications par rapports aux propositions faites en CTPD du 30 janvier 2007**

L'IA est revenu sur certaines de ses propositions qu'il avait faites lors du CTPD de janvier. Ne subiront pas de fermeture de classe :

**MATERNELLES** : STE ANASTASIE, GENSOLLEN LA FARLEDE, BREL DRAGUIGNAN, CASANOVA TOULON, SANDRO LE PRADET.

**ELEMENTAIRES** : PAGNOL DRAGUIGNAN, CARREDON SIX FOURS.

**PRIMAIRES** : BAUDUEN, MICHELET HYERES

**ASH, divers** : CLIS Garéoult, 17 postes fléchés au lieu de 28.

■ éducation nationale

### Les instituteurs retournent à l'université



Après la nuit, l'ambiance était tendue. Les instituteurs du Var ont tenu une réunion de travail le samedi 10 février à l'amphithéâtre de la faculté de Toulon. Ils ont discuté de la situation de leur profession et de leur avenir. Les instituteurs du Var ont tenu une réunion de travail le samedi 10 février à l'amphithéâtre de la faculté de Toulon. Ils ont discuté de la situation de leur profession et de leur avenir.

Une réunion au creux de la question, les enseignants varois ont tenu une réunion de travail le samedi 10 février à l'amphithéâtre de la faculté de Toulon. Ils ont discuté de la situation de leur profession et de leur avenir.

« Cette réunion a été l'occasion de discuter de la situation de notre profession et de notre avenir. Nous avons abordé des sujets importants et nous sommes parvenus à un accord sur certains points. Nous allons maintenant travailler à la mise en œuvre de ces décisions. »

Philippe B. / R. P.

# Réunion syndicale

## Malgré le renouvellement des pressions de l'administration, les collègues répondent présents.

On pensait l'affaire close concernant la restriction du droit syndical dans le département après les tentatives de l'IA du Var d'empêcher les personnels de faire valoir leur droit syndical et d'assister aux réunions du SNUipp.

Et pourtant... Si l'administration a bien fait marche arrière sur la limitation des inscriptions par école (mise à part sur la circonscription de Six Fours), des pressions se sont encore exercées (notamment à St Maximin) à l'encontre des écoles fermées à l'occasion de la réunion syndicale. Une drôle de conception de la continuité du Service Public : un samedi matin de réunion pénalise-t-il plus cette

continuité que les 100 classes non remplacées par jour ? Soyons sérieux.

Le samedi 10 février, les collègues venus en nombre assister à la réunion dans l'amphi 400 de la fac de Toulon ont pu s'informer et débattre de l'actualité

sociale, du système éducatif et de ses évolutions, en présence de Gilles Moindrot, secrétaire national du SNUipp. Direction d'école et EPEP ont alimenté les trois heures de débats.

Faisons vivre nos droits, utilisons les !

**Le 10 février à la fac de Toulon**

**un samedi matin de réunion pénalise-t-il plus la continuité du service que les 100 classes non remplacées par jour ? Soyons sérieux.**

# MDPH du Var

## Ça coince...

La FSU a sollicité l'IA, le Conseil Général, la Préfecture ainsi que la MDPH afin de pouvoir les rencontrer rapidement sur la question de la MDPH. Le syndicat tient à dénoncer la situation actuelle des enseignants référents quant à leurs moyens de fonctionnement et de déplacements. En effet, depuis janvier 2006, la DDASS a annoncé, qu'au 1er janvier 2007, elle retirerait les moyens matériels mis à la disposition de l'Éducation Nationale pour le suivi de la scolarisation des enfants handicapés. C'est chose faite. La MDPH, n'ayant pas pris le relais, nos collègues se trouvent actuellement dans une situation impossible : plus de téléphone, plus de fax, ni de moyens d'affranchissements, plus de photocopieur, plus d'ordinateur, pas de liaison internet... Il y a urgence. Le calendrier, pour traiter les 150 dossiers, que chaque enseignant référent a en moyenne, pour voir les situations des enfants concernés prises en compte à la rentrée prochaine, est très serré. Ces personnels ont également besoin d'une enveloppe spécifique pour leurs déplacements, d'outils informatique adaptés, d'une formation à leurs nouvelles tâches. Nous avons également des questions sur le fonctionnement de la MDPH, sur le retour des décisions de la CDA, sur le traitement des dossiers d'orientation en SEGPA.

# Rééducateurs

## L'administration varoise poursuit le démantèlement de la rééducation.

Quelle est la spécificité du rééducateur à l'école? Aujourd'hui le soin est-il la seule alternative à la pédagogie lorsque celle-ci ne parvient pas à ses fins?

La prévention est au cœur du travail du rééducateur. Certains enfants éprouvent parfois de difficultés pour devenir des élèves et peuvent manifester leur mal-être par des comportements inquiétants ou dérangeants, sans pour autant s'inscrire d'une manière systématique dans un tableau pathologique; l'enseignant se sent alors démuné pour aider ces élèves qui mettent en échec ses fonctions d'enseignement. Les parents, inquiets ne savent pas comment s'y prendre pour aider leur enfant.

L'aide rééducative à l'école permet à ces enfants (médiations par le conte, le jeu, la symbolique, etc) de disposer d'un espace pour

exprimer, élaborer et dépasser ce qui encombre leur pensée et les rend indisponibles pour apprendre et s'inscrire d'une manière constructive dans les relations sociales scolaires. L'enfant peut reprendre son souffle, risquer sa parole, auprès d'un adulte fiable, garant du cadre, aux yeux duquel il peut réussir...

**« cela coûte moins cher d'aider un enfant à se construire que de l'aider à se réparer »**

Mission essentielle que se donne l'École encore aujourd'hui, et qui est mise à mal par le blocage des départs en formation CAPA-SH dans l'option G et la fermeture de 8 postes G pour la rentrée 2007 dans le département. De

quoi alimenter la colère et augmenter notre détermination à construire l'École de la réussite de tous nos élèves.

Pourtant, cela coûte moins cher d'aider un enfant à se construire que de l'aider à se réparer.

# Direction d'école

## Le blocage administratif et les interpellations d'élus se poursuivent après plusieurs mois de mépris de notre administration.

Les actions se poursuivent après plusieurs mois de mépris du ministre de l'éducation nationale vis-à-vis de notre profession et plus particulièrement de leurs représentants :

- Mise en œuvre du protocole sur la direction d'école, en décrétant par ailleurs l'arrêt de l'action syndicale, alors que les organisations syndicales représentant plus de 70% des collègues ne l'ont pas signé,
- Mise en cause de la professionnalité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré à propos de l'apprentissage de la lecture, de la grammaire puis du calcul,
- Sanctions à l'encontre de milliers de directeurs et directrices engagés dans une action syndicale,
- Publication d'un décret sur les E.P.E.P. contre l'avis unanime de la communauté éducative après un semblant de concertation où les syndicats représentant plus de 70% de la profession ont refusé de siéger en raison des sanctions engagées contre les directrices et directeurs d'école.
- Enfin, l'inexplicable attitude dangereuse du ministre face à la grève de la faim de Roland Veuillet.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont fatigués de ce mépris, de l'absence totale d'un véritable dialogue social comme ils l'ont montré lors des journées de mobilisation

du 20 janvier et 8 février.

Le SNUipp a exigé lors de la dernière CAPN la levée des sanctions contre les directrices et directeurs d'école, le respect du travail quotidien des enseignants effectué au service de la réussite de nos élèves, le respect de la représentativité des organisations syndicales dans le cadre d'un véritable dialogue social.



Dans le Var, une délégation de directrices et directeurs sanctionnés a été reçue le 16 février par le député/maire de Six-Fours M. Vialatte. L'occasion de présenter une analyse différente du protocole sur la direction et de dresser un premier bilan d'étape de son application dans les écoles du secteur. Surpris que la sanction porte sur une journée de salaire et non sur la seule indemnité de direction, le député s'est engagé à interroger le ministre sur les critères retenus afin d'établir cette sanction.

Des maires varois interpellent l'IA par écrit sur la direction d'école et les sanctions (lire ci-contre). Le vice président varois de la Région PACA (J. Canapa) a exprimé sa solidarité avec les directeurs sanctionnés

A suivre (informez le SNUipp de vos initiatives).

Téléchargez l'affiche sur les sanctions sur le site : <http://83.snuipp.fr>

## Signez et faites signer la pétition de soutien

Plus de 720 collègues de tout le département ont déjà signé la pétition de soutien aux directrices et directeurs sanctionnés.

Les interventions auprès des élus varois se poursuivent. (lire-ci contre). Ci-dessous, la lettre adressée par le maire de Carnoules à l'Inspecteur d'Académie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Carnoules le 22 janvier 2007

Monsieur le Maire de Carnoules

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
De l'Education Nationale  
Rue de Montebello  
BP 1204  
83070 TOULON CEDEX

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT de TOULON  
MAIRIE  
DE  
**CARNOULES**  
83660  
Téléphone : 04 94 13 80 00  
Télécopie : 04 94 28 42 88

Réf. : HC - JM / SF  
Objet : retenue de salaire pour service non fait

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je viens de prendre connaissance de votre décision de retenue de traitement pour absence de service fait à l'encontre de Madame la Directrice de l'école maternelle Pierre Curie et de Monsieur le Directeur de l'école élémentaire Marie - Claude Vaillant - Couturier, affectés au Groupe Scolaire de ma commune.

Je comprends parfaitement la démarche engagée par ces personnels dont la mission spécifique de Directeur d'école n'est, à mon sens, qu'insuffisamment prise en compte par le ministère de l'Education Nationale, et, en ce sens, je soutiens leur action qui consiste à attirer l'attention de leur hiérarchie sans porter préjudice au bon fonctionnement de leur établissement.

Alors que tous les responsables politiques prônent la discussion et la négociation, une sanction telle que celle que vous avez décidé de mettre en œuvre me paraît creuser un peu plus le fossé entre les « hommes de terrain » et leur hiérarchie et rendre la situation de directeur (trice) d'école de moins en moins attrayante, ce qui ne saurait être que préjudiciable au bon fonctionnement de l'institution toute entière.

Souhaitant que vous puissiez prendre en compte ce courrier motivé par l'intérêt que je porte à l'avenir des enfants et au bon fonctionnement de notre école publique, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

## C'est lui qu'a commencé m'sieur !

Avant d'envoyer le courrier aux directeurs varois sanctionnés en janvier dernier, l'IA a tenu à préciser au SNUipp que « cela venait d'en haut », qu'il n'avait « pas le choix ». Pourtant, certains IA n'ont procédé à aucune sanction... Bref.

Un directeur varois sanctionné s'est adressé au ministre concernant le retrait d'un jour de salaire (sanction pour blocage administratif), alors qu'il n'avait manqué aucun jour de travail et assuré la classe sans discontinuer. La réponse du 6 février de M. Hervé Celestin, chef du bureau du cabinet du ministre, ne manque pas de saveur : « La question que vous évoquez relève de la compétence de Monsieur L'Inspecteur d'Académie. Le Ministre m'a donc chargé de lui transmettre votre courrier ». Chacun en tirera la conclusion qui s'impose.

# Intégration dans le Corps Écoles

**Le compte n'y est pas, Monsieur le Ministre.**

L'inscription sur la Liste d'Aptitude Professeur des Écoles se fait du 13 au 28 mars.

2007 était l'horizon que le Ministère s'était fixé pour intégrer tous les Instituteurs dans le corps des PE par Concours Interne ou Liste d'Aptitude. L'échéance arrivant à son terme, force est de constater que nous sommes bien loin des objectifs : en effet, des milliers d'Instituteurs exercent encore dans le pays.

A qui la faute ? A l'injustice de ce système à double vitesse, à l'affront constitué par le Concours Interne, demandant à des enseignants chevronnés de faire leurs preuves.

Le SNUipp a toujours exigé la reconstitution de carrière pour tous. Ses exigences n'ont pas changé. 2007 ne sera finalement pas la dernière année d'intégration dans le corps des PE, car la procédure statutaire (concours interne et LAPE) ne peut être suspendue.

Contactez les élus du personnel du SNUipp afin que nous analysions ensemble votre situation.

**M. Fortuna, M. Martinez, G. Moindrot, E.Trigo, P. Maurel**

## Journée de solidarité

**Depuis deux ans, le SNUipp s'oppose à l'application de cette mesure.**

Le SNUipp-FSU propose à nouveau aux écoles une lettre au Ministre à présenter au Conseil des Maîtres et à renvoyer à l'IEN (copie au SNUipp). Il y a deux ans déjà, le syndicat avait montré son refus de cette journée de travail supplémentaire sans compensation de salaire par une journée de grève. L'an dernier, un courrier a été adressé à l'administration par les écoles pour lui signifier que nous accomplissons déjà largement plus d'heures de travail et que le temps

supplémentaire demandé était donc « déjà fait ». La solidarité reste une de nos préoccupations majeures, mais nous n'acceptons toujours pas les modalités de financement proposées par le gouvernement. De plus, comme l'année dernière, l'organisation de cette journée de solidarité ne se fait pas en conformité avec le BO n°43 du 24 novembre 2005. Renvoyez la lettre type. Informez le SNUipp de vos démarches.

## ZEP de Fréjus

**En grève pour défendre la mixité sociale.**

Le SNUipp a déposé un préavis de grève pour le 16 février 2007 afin de permettre aux collègues de l'école élémentaire GIONO dans la ZEP de Fréjus de cesser le travail pour exprimer leur mécontentement et leurs inquiétudes. Au-delà des deux fermetures de classes annoncées par l'IA pour la prochaine rentrée, cette action était motivée par la brutale remise en cause de la sectorisation dans la commune, qui pèse sur la carte scolaire de rentrée et contribue à réduire à néant tous les efforts de mixité sociale entrepris dans la ZEP de Fréjus depuis de longues années.

Pour le SNUipp, l'École de la République ne peut se satisfaire du tri social que ce genre de mesure contribue à mettre en place. La FCPE a participé à cette action.

A midi, à l'appel des grévistes et de la section locale du SNUipp, des collègues des écoles Aubanel maternelle et élémentaire, Henri Fabre, Valescure maternelle, Acqueduc, René CHAR, Dolto

**Mobilisation à Giono Fréjus**

et l'Aspé notamment sont venus pour un pique-nique de solidarité. Un thé a été offert par les parents l'après-midi.

Le soir, une délégation s'est rendue en mairie à l'occasion du conseil municipal qui a traité de la nouvelle sectorisation. Affaire à suivre.

<http://83.snuipp.fr>



## Remboursement des trajets domicile travail

Depuis le mois de décembre, le SNUipp intervient auprès de l'IA afin de connaître les modalités d'application du décret n° 2006-1663 du 22.12.2006 (JO du 23.12.2006) et de la circulaire du 25.01.2007.

Ce décret prévoit la prise en charge des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels

En réponse à notre demande, l'IA nous a informé que le bureau de la Direction des Affaires Financières lui a indiqué que les modalités techniques et financières de mise en place de cette disposition devaient donner lieu à la diffusion prochaine d'une note spécifique « Éducation Nationale ». Nous vous tiendrons informés.

# CAPD du 23 février

## Départs en stage CAPA-SH et questions diverses.

### Départs en stage CAPA-SH : deux poids, deux mesures.

S'appuyant sur le nombre de départs en stage CAPA-SH en 2006, l'IA a proposé un dispositif bien loin des besoins de notre département. En effet, alors que près de 130 postes vacants sont recensés, toutes options confondues, seuls 17 collègues obtiennent leur départ en stage CAPA-SH pour 2007 ! Sous réserve d'occuper un poste spécialisé à la rentrée prochaine... Dans le même temps, les Alpes Maritimes, qui comptent moins d'une centaine de postes vacants, voient 28 personnes obtenir leur départ en stage !

Deux poids et deux mesures ? Dans les deux départements, les IA pointent une baisse du nombre de candidats. Le SNUipp répond que la lourdeur de la formation n'est sans doute pas étrangère à cela. Sans doute une stratégie pour pousser les bonnes volontés à passer le CAPA-SH en candidat libre...

Une fois de plus nous avons la démonstration que les enjeux budgétaires sont les seuls moteurs de la formation, bien loin des besoins réels des élèves.

Depuis 4 ans, la baisse du nombre de départs est régulière : 26 en 2004, 19 en 2005 et 2006, 17 en 2007.

### Non remplacement

Depuis plusieurs semaines, les situations de non remplacement se comptent par dizaine, dépassant largement la centaine dans le département.

Alors que le SNUipp demande de recruter des remplaçants, l'IA répond que les enseignants sont trop souvent absents. Alors que le SNUipp demande des moyens supplémentaires, des IEN demandent aux enseignants aux enseignants de ne plus accueillir les élèves de 2 ans pour accueillir les élèves de grande section, ou d'« organiser dans l'école une garderie parentale sous la responsabilité des parents d'élèves ».

Toutes ces situations sont intolérables. L'IA, qui oppose la « continuité du service » aux enseignants qui souhaitent participer aux réunions syndicales, est subitement beaucoup moins à cheval sur cette continuité lorsqu'il s'agit d'assurer les remplacements des enseignants malades... Le SNUipp appelle toutes les écoles victimes du non remplacement à interpeller parents, médias, élus, pour que de réelles solutions soient trouvées.

### Stages filés

Le SNUipp a demandé à ce qu'un bilan soit établi d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, de lourdes inquiétudes planent sur la rentrée prochaine : étendue du stage filé des PE2 aux directions des écoles à 5 classes. L'IA récupérera ainsi une vingtaine de postes

de TRS. Les titulaires laissent donc la place à des stagiaires. Les classes des directrices et directeurs auront donc a minima trois intervenants sur l'année : le directeur, le stagiaire, et le Titulaire Remplaçant quand le PE2 sera en stage ailleurs. La cohérence prend, une nouvelle fois, du plomb dans l'aile. modification des stages T1 et T2, sans qu'une modalité ne soit encore établie. IA et IUFM se renverront sans doute la balle jusqu'au dernier moment, sans prendre en compte les personnels.

### INEAT / Liste Complémentaire

Le SNUipp a rappelé son indignation suite à des recrutements par INEAT tardifs sans aucune consultation. Certes, ce dispositif a permis de régler des situations très difficiles, mais certaines personnes n'ayant pu obtenir leur EXEAT en cours d'année ont été lésées. De plus, un litige oppose actuellement l'IA aux élus du personnel concernant une des intégrations. Luttant toujours pour la transparence et l'équité, le SNUipp suit cette affaire de près afin de s'assurer que les règles ont été appliqués à toutes et tous à l'identique.

Par ailleurs, alors que les Alpes Maritimes ont procédé à plus d'une vingtaine de recrutements sur la Liste Complémentaire, le Var n'a pu en bénéficier. Le SNUipp est intervenu auprès du ministère.

### île du Levant

Suite à la fermeture de l'école de l'île lors du CDEN du 14 février dernier, le SNUipp a une nouvelle fois interpellé l'IA sur les modalités mises en place à la rentrée 2007 afin de permettre la scolarisation des élèves toujours présents sur l'île. Toujours aucune réponse à ce jour.

### Habilitation langues vivantes

Le SNUipp a demandé à ce que les PE2 puissent bénéficier de leur habilitation au moment du Mouvement, pour pouvoir être affectés sur des postes fléchés. L'IA doit intervenir auprès de l'IUFM afin que cela soit possible.

### Mouvement 2007

Comme nous nous y attendions, les documents du Mouvement n'ont été disponibles qu'une demi-journée avant les vacances scolaires, alors que la saisie des vœux se fait essentiellement durant les vacances – du 5 au 16 mars. Dans la mesure où l'IA nous a annoncé que les retards étaient dus aux Services du Rectorat, nous avons interpellé le Recteur afin de permettre une saisie des vœux au-delà du 16 mars. Dans le même temps, on peut noter que, dans les Alpes Maritimes, la saisie des vœux était achevée avant les vacances. Ce qui est possible là-bas ne le serait pas dans le Var ? Pour qui nous prend-on ?

## Déclaration unitaire SNUipp-FSU et Se-UNSA

Les élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU et du Se-UNSA tiennent à vous faire part de leur profond mécontentement :

*Nous n'avons pas eu connaissance du changement de date de cette CAPD avant la semaine dernière, alors que votre décision était prise depuis le mois de janvier semble-t-il. Cela ne nous permet pas de mener correctement les tâches qui incombent aux élu-e-s du personnel. Certes, on peut évoquer « l'acte manqué ».*

*Mais le recrutement de 8 INEATs en janvier, sans consulter la CAPD ou même en informer les élu-e-s du personnel, révèle bien selon nous votre état d'esprit : imposer des décisions qui ne sauraient être modifiées par l'intervention des élu-e-s du personnel. Vous rajoutez une collègue qui ne figurait pas sur les listes de juin et de septembre et refusez aussi de nous donner les détails de son barème.*

*Nous sommes dans l'impossibilité malgré plusieurs demandes d'obtenir la liste des participants aux permutations informatisées 2007, et d'obtenir les détails des éléments de leur barème, alors que la date limite pour les vérifications est aujourd'hui même. Une fois encore, cela empêche le travail des élus du personnel départementaux et nationaux, et cela annule toute la transparence des opérations.*

*Dernier motif de notre mécontentement : la non transmission des situations intégrales des écoles du département pour la carte scolaire*

*Jusqu'à présent, nous dénonçons des discussions stériles et l'absence totale de prise en compte de l'analyse portée par les élu-e-s du personnel. Aujourd'hui, vous ne prenez même plus la peine de faire semblant d'écouter.*

*Faut-il être député/maire de Six-Fours, maire du Pradet, maire de Garéoult, pour se faire entendre ? Faut-il être présentateur de télévision pour être écouté ? Ce n'est pas notre conception du dialogue social.*

*Les 3543 enseignants des écoles qui ont participé aux élections paritaires, et qui ont choisi les élus du personnel du SNUipp-FSU et du SE-UNSA pour les représenter, attendent de notre administration qu'elle respecte les règles élémentaires du paritarisme.*

## Formations CAPA-SH

Options	Nb de candidats	Nb de postes vacants	candidats retenues en 2007	Candidats retenues en 2006
A	1	2	1	0
B	1	2	1	0
C	0	2	0	0
D	3	37	1	7
E	19	45	12	8
F	3	16	2	4
G	7	20	0	0
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>124</b>	<b>17</b>	<b>19</b>

## Réunions du SNUipp à l'IUFM

### Des rendez-vous réussis

Le SNUipp-FSU remercie les PE2 des centres IUFM de Draguignan et de la Seyne de lui avoir fait une nouvelle fois confiance. En effet, plus des 2/3 de la promotion a participé aux réunions du SNUipp lors du mois de février dernier. Des réunions qui ont permis de prolonger les permanences hebdomadaires du syndicat dans les deux centres IUFM du Var.

## Liste complémentaire

### Le SNUipp interpelle le ministère.

C'est avec surprise et mécontentement que les élu-e-s du personnel ont appris que l'IA avait accordé 8 ineat (intégrations dans le Var) au mois de janvier afin de pourvoir des postes vacants, sans en informer les élus du personnel. L'occasion de constater une fois de plus le mépris à l'égard des personnels et de leurs élu-e-s.

Certes, l'urgence empêche parfois de réunir une commission paritaire ou un Groupe de Travail spécifique, mais il existe d'autres moyens de consulter et de contacter les élus du personnel. Par ailleurs, les besoins de notre département sont largement supérieurs aux quelques postes pourvus. Les dizaines d'enseignants non remplacés chaque jour dans le département en sont la preuve. N'est-ce pas là un exemple de « service non fait » de la part de notre administration ?

A quelques jours de la date « butoir » du 15 février annoncée par le Recteur en matière de recrutement des Listes Complémentaires (alors que les textes en vigueur permettent de recruter sur la

LC jusqu'à l'ouverture du concours suivant), et au vu des difficultés rencontrées pour procéder à des ineat tardifs (refus d'exeat à ce moment de l'année, engagement des collègues dans leur département) le SNUipp a demandé de procéder à des recrutements sur la Liste Complémentaire.

En réponse à l'interpellation du SNUipp, l'IA a répondu que les difficultés rencontrées étaient liées, « *entre autres, à de nombreuses absences pour des congés maladie et à une augmentation sensible des congés de maternité en nombre et en durée* ».

De plus, il fait savoir qu'il n'envisage pas le recours à la liste complémentaire afin de pourvoir les prochains postes vacants, malgré le démarrage des recrutements sur la même liste dans les Alpes Maritimes (22 recrutements avant les vacances de février). Le SNUipp a interpellé le ministère à ce sujet et poursuit ses interventions.

## S'informer, débattre, construire, agir, dès l'IUFM



Stage filé, concours, liste complémentaire, entrée dans le métier, Mouvement, etc... A chacune des étapes de votre carrière, vous avez rencontré le SNUipp.

Le syndicat est un outil qu'il convient de faire vivre tous ensemble. Un espace commun dans lequel chacun a sa place.

Se syndiquer n'est pas « utile » ou « inutile » : c'est tout simplement nécessaire et indispensable. Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

## Les PE2 ont droit à l'indemnité ZEP

Les fonctionnaires stagiaires ont les mêmes droits que les fonctionnaires titulaires. Par conséquent, l'indemnité ZEP est due **au prorata du temps d'exercice** dans les écoles y ouvrant droit, soit 30 jours pour le stage filé et 12 à 15 jours pour le stage massé. Le montant annuel de l'indemnité ZEP est de 1031,60 Euros. N'hésitez pas à contacter le SNUipp si nécessaire.

## Intégration de l'IUFM à l'université

La FSU a demandé une audience au président de l'Université de Nice afin d'aborder le dossier de l'intégration de l'IUFM à l'université de Nice et en particulier les points suivants :

- ▶ les contenus d'enseignement,
- ▶ le fléchage des moyens budgétaires destinés à la formation,
- ▶ les mesures spécifiques pour les personnels.

Nous vous tiendrons informés des suites.

L'intégration des IUFM dans les Universités est en oeuvre dans deux académies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (Aix-Marseille et Versailles).

La composition des instances n'étant pas fixée par un cadrage national, la réflexion au plan local entraîne de nombreuses discussions. Il apparaît notamment que la représentation de la profession telle qu'elle existait jusque-là ne soit plus possible. Les organisations syndicales présentes dans les Conseils d'Administrations et Conseils Scientifiques et Pédagogiques des IUFM depuis leur création, au prorata des résultats aux élections professionnelles, pour représenter les usagers, n'ont plus, dans la nouvelle configuration, de place dans cette instance. Cette situation n'est pas acceptable.

Les syndicats concernés de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP, SNUEP) ont demandé une audience auprès du ministre à ce sujet.

# Toulon

## La section locale du SNUipp Toulon reçue en mairie le 21 février dernier.

Une délégation de la section locale du SNUipp Toulon (Françoise DENIS et Monique MARTINEZ) a rencontré le 21 février M. CHARRIEZ, adjoint délégué à l'Education et aux travaux scolaires

### CARTE SCOLAIRE

Constat de départ : 11 fermetures (7 en maternelle, 4 en élémentaire) pour 1 ouverture. L'adjoint fait part d'une perte de 10 % des effectifs scolaires sur l'ensemble de la ville. De février 2006 à la rentrée 2006, il y aurait une perte de 370 élèves dont 213 en maternelle. Il précise qu'il est primordial pour la ville de disposer de chiffres précis afin de prévoir les subventions. Les familles quittent la bande côtière (de St Raphaël à Six-Fours) en raison du prix de l'immobilier. Il justifie les fermetures en maternelle par le refus de scolariser les 2 ans. Il se fait le porte-parole de l'IA en promettant la réouverture de classes à la rentrée en cas de hausse d'effectifs. A une remarque sur « *les enfants qui s'évaporent* » au centre ville, nous avons répondu qu'il s'agit de familles en situation précaire qui quittent le centre ville et même Toulon pour un logement décent.

### TRAVAUX

De nombreuses écoles construites dans les années 1960/70 sont des bâtiments GEERAM avec des problèmes de vétusté liés au mode de construction. L'entreprise

doit elle-même procéder à des travaux indispensables. Les travaux d'entretien sont faits pendant les petites vacances ; une rénovation complète est en cours pour la maternelle Serinette, l'élémentaire Aguillon ; le chantier de la maternelle Pont du Las est largement entamé (doit être livré à la rentrée 2007). Les procédures de marchés publics sont très longues, un chantier commence après 4 à 5 ans d'études (Pont de Suve : 18 mois de travaux prévus ; déjà 6 mois de retard ; empiètement de la future école sur une voirie départementale). Projets : rénovation D. Mille (appel d'offres) ; travaux à Val Fleuri, Moulins élém., Pont du Las élém. et maternelle St Jean ; façade de Sandro. Casanova : l'avenir de cette école est en question ; l'îlot serait totalement remanié pour comporter immeuble d'habitation, crèche, maison de retraite, école (la Bourse du Travail serait déplacée).

### MOBILIER

(tableaux, tables, chaises, armoires...) : il y a des possibilités ! Les demandes doivent être faites indépendamment des projets de gros travaux (contrairement à ce qui est répondu par les services municipaux !)

### GARDERIES

Une quarantaine créées en quelques années. L'existence d'une garderie conditionne souvent le choix d'une école par les parents.

### DOTATION

Projet d'augmentation de la dotation attribuée pour chaque élève (montant non précisé) ; M. Charriez précise qu'il dispose de crédits pour des projets pédagogiques (culture...).

### TRANSPORTS

Le budget s'élève à 432.000 € (hausse de 30 % du carburant).

### TICE en maternelle

Une dizaine d'écoles seront dotées d'ordinateurs ; la motivation des équipes sera un critère d'attribution !

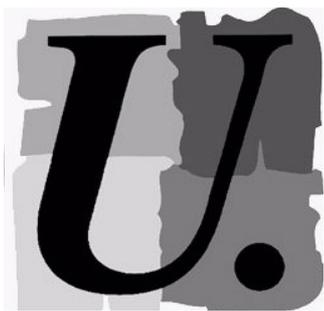
### PRE

Devait être signé le lendemain de la rencontre; le Programme de Réussite Éducative est encadré par la Mairie ; 150 enfants seront concernés ; les enseignants feront remonter les besoins pour certains enfants ; aux associations de répondre aux besoins définis par le cahier des charges du PRE ; les financements des associations dépendront des projets.

### BASE-ELEVES

En tant qu' élu, il n'a besoin que des nom, prénom, date de naissance, adresse de chaque élève ; devant nos objections, il minimise le danger de ce que nous considérons comme un fichage généralisé (cf l'article dans ce bulletin).

Bien d'autres sujets ont été abordés ; le tableau récapitulatif de l'enquête réalisée par la section locale lui a été remis.



## Pour le SNUipp

Pour le SNUipp, le principe de précaution doit prévaloir. Il a demandé au ministre un moratoire sur l'expérimentation et un bilan sur le contenu des fiches individuelles, l'accès extérieur aux fiches, la constitution d'un fichier centralisé d'élèves.

Le SNUipp appelle les enseignants à ne pas entrer dans l'expérimentation. Pour les écoles qui y sont déjà dans d'autres départements, le syndicat appelle à neutraliser certains champs : nationalité (tous français), absentéisme, suivi RASED.

## Base élève

### Le fichage informatique à l'ordre du jour.

Le Ministère met en place dans les écoles un traitement automatisé de données (Base élèves) pour « *apporter une aide à la gestion locale des élèves, assurer un suivi statistique des effectifs et permettre un pilotage et un suivi des parcours scolaires* ».

Après que 1 500 écoles ont expérimenté le dispositif dans un premier temps, toutes les écoles peuvent désormais entrer dans l'expérimentation sur la base du volontariat. Aucune école varoise ne fait partie de l'expérimentation. La généralisation devrait se faire d'ici 3 ans. Des contacts entre l'IA du Var et la mairie de Toulon seraient en cours à ce sujet.

L'expérimentation a fait apparaître quelques problèmes techniques, des difficultés professionnelles (temps de saisie, formation, équipement, ...) et éthiques (mise en ligne de renseignements confidentiels). En plus des renseignements permettant d'identifier l'élève, base-élèves renseigne sur sa nationalité, la prise en charge par le RASED ou l'absentéisme.

Avec Base élèves, l' IEN et l' IA ont accès à tout moment à l'ensemble des fiches sans que le directeur d'école en soit informé.

- Si base-élèves peut répondre en partie à un besoin réel de gestion des élèves au niveau local, la mise en place sans aucune concertation avec les organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves pose certains problèmes. La multiplication de fichiers centralisés sans que les citoyens soient totalement informés de leur contenu et de leur utilisation.

A ce jour, les besoins des écoles, relayés par le SNUipp, portent sur la mise à disposition de matériel informatique adapté. Pour la gestion courante de l'école et uniquement à cette fin, des applications gratuites et sécurisées doivent être mises à disposition des écoles qui n'en ont pas ou souhaitent en changer, avec des modules de formation et une assistance technique. Ces applications doivent garantir les libertés individuelles.

# SYNDIQUEZ-VOUS !

**Serons-nous les coudes et agissons ensemble .**

## Être informé

Se syndiquer permet de recevoir la presse nationale (Fenêtre sur Cours) ainsi que la presse départementale. Cette presse est élaborée par les militants du syndicat. Son contenu est en permanence "branché" sur ce qui fait l'actualité du métier, les propositions ministérielles, mais aussi les nôtres, celles des personnels, sur le terrain ! Se syndiquer, c'est pouvoir s'informer par une voie indépendante de l'administration!

## Rompre l'isolement

Être syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer, etc... c'est ne plus être seul en cas de problème ou de difficulté.

## Élaborer et défendre les revendications

Se syndiquer; c'est pouvoir faire entendre sa voix!

## Participer au mouvement d'ensemble de l'École

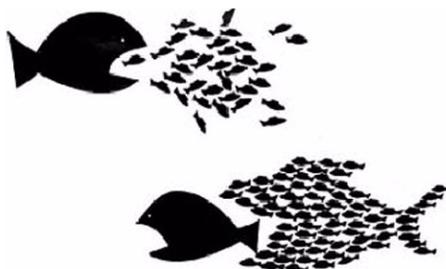
Se syndiquer, c'est défendre, développer, transformer l'école pour qu'elle demeure un service public et qu'elle permette à tous les enfants de devenir des citoyens. C'est plus généralement participer au mouvement d'ensemble de défense des services publics. En un mot, se syndiquer, c'est défendre une certaine idée de la justice sociale.

## Contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste et plus égalitaire.

## Avoir des moyens d'information et de défense indépendants

Se syndiquer, c'est verser une cotisation,



calculée de façon la plus équitable possible (proportionnelle au salaire). Toute initiative en matière d'information (envoi de la presse par exemple), toute réunion locale, départementale, nationale, toute manifestation a un coût. Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale.

## Pour plus de transparence

Le SNUipp vous demande d'envoyer des **fiches individuelles** permettant le contrôle, en CAPD, des éléments vous concernant (mouvement, promo, intégration, permutation). En CTPD, les délégués enquêtent auprès des collègues (carte scolaire, rythmes scolaires). Pour connaître votre opinion sur la transformation de l'école, le SNUipp vous consulte régulièrement.

Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement publications du SNUipp et garantissent ainsi son indépendance. Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat. Si le **SNUipp**, grâce au vote de la profession, est le **premier syndicat** dans les écoles (du Var et de France), c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Plus nombreux, plus forts, plus efficaces : **se syndiquer, un acte essentiel !** Syndiquez-vous ! Proposez aux collègues de votre école de se syndiquer au SNUipp.

# 10 questions sur le syndicat

## 1. A quoi ça sert ?

Être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

## 2. Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès... ) sont ouvertes à tous les adhérents. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

## 3. Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

## 4. Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

## 5. Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

## 6. Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(Voir idée n° 7)

## 7. Le syndicat s'occupe trop de pédagogie.

(Voir l'idée n° 6 ! ) Il n'y a pas de sujet "privilégié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

## 8. Le syndicat freine toute évolution du métier.

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'École pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

## 9. Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n° 3,6,7,8...).

## 10. C'est trop cher

Cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer la presse, financer les actions, les charges (locaux, téléphone, courriers...). Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2). De plus, 66% de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts.

# Bulletin d'adhésion 2006/2007

# Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** : .....  
**PRENOM** : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

**Adresse (Domicile)** : .....

**Code postal** \_\_\_\_\_ **Commune** : .....

**Email** : .....@.....

**Code école 083** \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : .....

**Poste** : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

**Corps** : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

**Situation administrative** : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : \_\_\_\_

**Nomination à**  **Titre Définitif** ou  **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ?  OUI  NON

**Montant de la cotisation** (voir ci-dessus) : .....euros

**Mode de paiement** :  CCP  Chèque bancaire  
 Prélèvements fractionnés\* 2 3 4 6 fois

\* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**A renvoyer au**  
**SNUipp VAR Trésorerie**  
**Immeuble Le Rond Point**  
**Av. Pierre et Marie Curie**  
**83160 LA VALETTE**

**Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer**  
**- à la défense des intérêts matériels et moraux des**  
**personnels actifs et retraités,**  
**- au développement du service public d'Education,**  
**- au maintien de l'unité de la profession dans un**  
**syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et**  
**démocratique, dans une fédération renommée : la FSU**  
**(Fédération Syndicale Unitaire).**

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

**Date :**

**Signature :**

## La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

**-66%**

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2006/2007 sera déductible des impôts/revenu 2007. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2007. Les adhérents 2005/06 recevront leur attestation pour les impôts 2006.

## Grille de cotisations 2006/2007

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	116
5	122
6	128
7	134
8	140
9	146
10	155
11	161

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	116
4	122
5	128
6	140
7	146
8	158
9	167
10	179
11	188

Pegc	
Echelon	Euros
7	134
8	140
9	146
10	152
11	164
HC 5	185
HC 6	197
Cl ex 3	209
Cl ex 4	218

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	92
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	104

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	50
Stagiaire PE2 / LC PE	86

PE Hors classe	
HC 5	194
HC 6	200

Disponibilité	78
Mi-Temps	90

<b>Aides Educateurs</b>	60
<b>Assistants d'Education</b>	51

# Laïcité dans le Var

## Les fonds publics largement mis à contribution dans le Var pour l'enseignement privé confessionnel.

Les travaux menés par les libres penseurs du Var (lire ci-dessous) mettent en évidence le large bénéfice tiré par l'enseignement privé confessionnel des diverses subventions de la part des collectivités locales.

Alors que l'ouverture polémique d'une école catholique intégriste à Carqueiranne continue d'alimenter les débats, que le Conseil supérieur de l'Éducation a rendu le 28 février un arrêté qui lève l'opposition formée par le Recteur de Lyon à l'ouverture du Lycée Al Kindi, la FSU rappelle qu'elle refuse tout dualisme scolaire, confessionnel ou patronal et qu'elle considère que les établissements privés ne peuvent prétendre à la réalisation des missions de Service Public. Les établissements privés, quels que soient leur nature et leur financement, participent de fait d'une ségrégation scolaire et

s'opposent ainsi à l'idéal laïque du «vivre ensemble».

La FSU reste opposée à l'existence de ces établissements, qu'ils soient catholiques musulmans, juifs, ou patronaux. Cependant, elle estime qu'il ne saurait y avoir d'application de la loi à géométrie variable selon la religion de celui qui demande. La FSU rappelle son opposition à

tout financement public des établissements privés.



### Subventions de fonctionnement de quelques communes du Var aux établissements privés catholiques\*

- **Brignoles** : 98 280 € (subvention OGEC Jeanne d'arc soit 306 élèves x 321 €)
- **Toulon** : 1 791 702 €  
(élémentaire : 665 774 € soit 1359 élèves x 489€90; maternelle : 476 039 € soit 527 élèves x 903€30; 13 élèves à Ollioules Ste Geneviève x 300€15 soit 3 902 €; 11 élèves en CLIS et autres subventions : 296 087 €; cantine : 302 400 €; association atec : 47 500 €)
- **Saint Maximin** : 96 002 € (soit Marie Madeleine 171 élèves x 295€33 = 50 501€; Association marie Madeleine = 45 501 €;
- **Cuers** : Ste Marthe (170 x 176€47) = 30 000 €
- **Draguignan** : Ste Marthe (186 x 134€56) = 25 029 €
- **Total des subventions communales** : 2 041 013 €
- **Subventions du Conseil Général** : 6 982 133 €
- **Subventions de la Région PACA** : 1 073 802 €

### Subventions versées aux cultes par certaines communes

- **Mairie de Toulon** :
  - **Subventions aux écoles** :  
Coût moyen par élève : 489,90 € pour les classes élémentaires  
903,30 € pour les classes maternelles
  - **7 établissements privés** (Jean XXIII, Fénelon, Ste Philomène, Bon Accueil, Notre-Dame, Notre Dame des Missions) scolarisant 527 élèves en classes maternelles et 1359 en classe élémentaire, 11 en CLIS. Total des subventions : 1 437 900 €
  - **13 élèves** à l'école Ste Geneviève d'Ollioules : 3 902 €
  - **Cantines** : participation aux frais de gestion de 7 établissements privés s'élevant à 2€ par élève et par repas, soit 140j x 1080 élèves : 302 400 €
  - **Subventions de fonctionnement à l'ATEC** (Association Toulonnaise des Écoles Catholiques pour 8 écoles privées : Jean XXIII, Fénelon, Ste Philomène, Bon Accueil, Notre-Dame, Notre Dame des Missions, Marie-France, La Cordeille) : 47 500 €
  - **Subventions aux associations (détail disponible auprès du SNUipp)** :  
Total associations ..... 150 274 €
- **Mairie de St Maximin** : Restauration - entretien des édifices cultuels : 21 656€
- **Mairie de Draguignan** : 109 944 €
- **Mairie de Villecroze** : 245 216€

- **Total pour ces mairies** : 531 090€
- **Total Conseil Général versement aux associations** : 2 493 637€
- **Total Conseil Général versement aux communes** : 442 623€
- **Total subventions à l'enseignement privé catholique** : 47 176 948 €
- **Total subventions aux cultes et associations culturelles** : 3 467 450 €
- **Denier du culte** : en novembre 2005 le denier collecté représentait 1 653 000 €, avec la déduction fiscale de 66% accordée sur les dons, la République verse indirectement à l'église catholique du Var : 1 090 980 €.

### Inventaire pour l'année 2005 sur l'argent public versé à l'enseignement privé dans le Var \*

#### Subventions de fonctionnement

Sources :  
- délibérations Conseil Régional PACA  
- délibérations Conseil Général du Var  
- délibérations Communes de Toulon, Brignoles, Draguignan, St Maximin, Cuers, Ollioules.

- Lycées : 1 073 802 €
- Collèges : 6 982 133 €
- Primaire : 2 041 013 €
- TOTAL** : 10 096 948 €

#### Salaires des enseignants

Sources :  
- Effectifs : diocèse de Fréjus/Toulon  
- Salaires : estimation avec comme échantillon la paye d'un instituteur au 9<sup>e</sup> échelon indice 440 arrondi.

- Lycées + collèges : 760 postes  
27 360 000 €
- Écoles : 270 postes  
9 720 000 €
- TOTAL** : 37 080 000 €

Pour l'année 2005, le total d'argent public versé à l'enseignement privé dans le Var serait de **47 176 948€**.

Les auteurs de l'enquête précisent que « le total des chiffres aussi impressionnant soit-il ne reflète qu'une réalité largement sous-estimée. En effet les quelques Libres Penseurs qui ont pu se libérer pour réaliser ces enquêtes n'ont pu aller de partout pour récolter des informations. Nous nous sommes concentrés sur les quelques grosses communes et il en manque beaucoup ! Certaines ne sont pas très pressées pour nous répondre ! Quant aux salaires des enseignants nous avons eu affaire à une « administration défaillante ». Il nous a fallu les estimer avec la fiche de paye d'un instituteur après 20 ans d'ancienneté, et trouver les chiffres du nombre d'enseignants sur le site internet de l'église catholique du Var. »